

La Fondation Lejeune : Scientifique ou militant pour un ordre naturel

Le 29 novembre 2018, la Docteur Danielle Gaudry et le directeur de publication de radio France Info sont prévenus du chef de diffamation à l'encontre de la fondation Jérôme Lejeune, suite à une plainte déposée par cette fondation.

Une première audience le 18/02/2019 avait fait l'objet d'un renvoi à la demande de l'avocat de la fondation Lejeune. L'audience de plaidoirie a pu avoir lieu le 15 avril 2019.

Les propos du Dr Gaudry, tenus sur France info le 29 septembre 2016, concernaient le manuel de bioéthique destiné à la jeunesse cosigné par la Fondation Lejeune et distribué aux élèves dans des lycées privés sous contrat. La Dr Gaudry soulignait que certaines affirmations sur la contraception d'urgence, le dispositif intra utérin, l'IVG, le début de la grossesse, n'étaient pas conformes aux données actuelles de la science, et que l'intention exprimée dans les premières pages du manuel de « remettre à l'endroit ce qui est écrit à l'envers » dans les livres scolaires relevait d'une volonté de propagande et de désinformation vis-à-vis des jeunes. Les propos poursuivis étaient : « les contrevérités scientifiques, surtout quand on s'appelle la Fondation Jérôme Lejeune » et « un manuel de manipulation ».

La 8^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Versailles a annoncé son délibéré le 17/06/2019 : elle a prononcé la relaxe de madame Gaudry.

Le Planning Familial se réjouit de cette décision qui remet enfin les choses à l'endroit et confirme que les propos précités ne constituent pas une diffamation.

Contacts presse :

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 /

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19